

Province de Québec  
Municipalité de Chambord

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025, à 19 h à la salle communautaire Gaston-Vallée située au 72, boulevard Vincent-Gagnon, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha et Karine Villeneuve ainsi que messieurs Joan Desbiens et Alphonse Fortin. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
  - a) Séance ordinaire du 17 novembre 2025
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
  - a) Règlement 2025-791 ayant pour objet d'établir les taux de taxes foncières générales variables et spéciales et abrogeant le règlement 2024-778
  - b) Règlement 2025-792 ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour le service d'eau (d'aqueduc) et abrogeant le règlement numéro 2024-779
  - c) Règlement 2025-793 ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour le service d'égouts et abrogeant le règlement numéro 2024-780
  - d) Règlement 2025-794 ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles et la vidange et le traitement des fosses septiques et abrogeant le règlement numéro 2024-781
  - e) Règlement 2025-795 fixant une compensation pour les services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2026 et abrogeant le règlement 2024-782
  - f) Règlement 2025-797 ayant pour objet de constituer un comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement et abrogeant le règlement numéro 2016-573
  - g) Règlement 2025-798 modifiant le règlement numéro 2022-738 en décrétant une dépense et un emprunt de deux-cent-quatre-vingt-mille-quatre-cent-trente-cinq dollars (280 435,00 \$) pour le raccordement du secteur est de chambord avec la Ville de Desbiens phase 1.
  - h) Règlement 2025-799 modifiant le règlement numéro 2020-678 décrétant une réserve financière pour l'acquisition des membranes de filtration du système de traitement de l'eau potable de la municipalité de Chambord
  - i) Règlement 2025-800 modifiant le règlement numéro 2010-474 en décrétant une réserve financière pour la tenue des élections municipales

- 7) Administration
  - a) Déclaration des intérêts pécuniaires
  - b) Déclaration des dons et autres avantages
  - c) Horaire pendant la période des Fêtes
  - d) Emploi d'été Canada 2026
  - e) Baie-des-Cèdres - Demande d'appui auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)
  - f) Autorisation de signature - Entente de règlement hors cour et transaction
  - g) Adoption du 2025-796 décrétant un emprunt et une dépense de quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf dollars (420 619 \$) pour la rénovation de la Mairie phase 1
- 8) Voirie et sécurité publique
  - a) Dépôt final du projet particulier d'amélioration (PPA) d'aide à la voirie locale
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
  - a) Octroi du mandat pour l'achat d'ordinateurs
  - b) Octroi du contrat pour l'opération d'une fourrière municipale
  - c) Octroi du mandat pour la négociation de la convention collective des employés de la Municipalité de Chambord
  - d) Appui à la course Cryo - Édition 2026
  - e) Octroi du service professionnel en ingénierie - Rénovation de la Mairie de Chambord
  - f) Entente de financement Écoprêt
  - g) Programme d'aide financière sportive et culturelle
  - h) Dons et commandites
  - i) Versement aux surplus accumulés affecté
  - j) Comptes à payer
- 11) Santé et bien-être
  - a) Acceptation du budget révisé de l'Office de l'Habitation Domaine-du-Roy
- 12) Urbanisme
  - a) Abrogation de la résolution 11-322-2025 - Vente terrain - Madame Meagan Côté-Boily et Monsieur Tommy Girard
  - b) Vente de terrain - Monsieur Joël Gagnon
  - c) Abrogation de la résolution 10-292-2025 - Vente de terrain à Monsieur Richard Desbiens
  - d) Demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Sylvain Simard et Monsieur Régis Bouchard
  - e) Demande exclusion zone agricole permanente - Développement résidentiel multifamilial, commercial et de services - Prolongement rue de la Plaine
- 13) Affaires spéciales
- 14) Rapport des représentations des membres du conseil
- 15) Correspondance
- 16) Période de questions
- 17) Clôture de la séance

## **RÉSOLUTION 12-330-2025**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert selon les modifications suivantes :

- a) ajout du point 10A : Octroi du mandat pour l'achat d'ordinateurs ;
- b) retrait du point 13A : Remerciements marché de Noël 2025.

## **RÉSOLUTION 12-331-2025 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel qu'il a été présenté.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-791 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES VARIABLES ET SPÉCIALES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-778**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Joan Desbiens qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'établir les taux de taxes foncières générales variables et spéciales et abrogeant le règlement 2024-778. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-792 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'EAU (D'AQUEDUC) ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-779**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par monsieur Alphonse Fortin qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour le service d'eau (d'aqueduc) et abrogeant le règlement 2024-779. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-793 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-780**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Isabelle Dion qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour le service d'égouts et abrogeant le règlement 2024-780. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-794 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TARIF DE COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA VIDANGE ET LE TRAITEMENT DES FOSSES SEPTIQUES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-781**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Hélène Mantha qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement ayant pour objet de fixer le tarif de compensation pour la cueillette et la disposition des matières résiduelles et la vidange et le traitement des fosses septiques et

abrogeant le règlement 2024-781. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-795 FIXANT UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SUR LES IMMEUBLES EXEMPTS DE TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2024-782**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Karine Villeneuve qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption d'un règlement fixant une compensation pour les services municipaux sur les immeubles exempts de taxes foncières pour l'année 2026 et abrogeant le règlement 2024-782. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-797 AYANT POUR OBJET DE CONSTITUER UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-573**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Hélène Mantha qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2025-797 ayant pour objet de constituer un comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement et abrogeant le règlement numéro 2016-573. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-798 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-738 EN DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE DEUX-CENT-QUATRE-VINGT-MILLE-QUATRE-CENT-TRENTE-CINQ DOLLARS (280 435,00 \$) POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS PHASE 1.**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Linda Fortin qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2025-798 modifiant le règlement numéro 2022-738 en décrétant une dépense et un emprunt de deux-cent-quatre-vingt-mille-quatre-cent-trente-cinq dollars (280 435,00 \$) pour le raccordement du secteur EST de Chambord avec la ville de Desbiens phase 1. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

### **AVIS DE MOTION**

#### **RÈGLEMENT 2025-799 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-678 DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DES MEMBRANES DE FILTRATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Isabelle Dion qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2025-799 modifiant le règlement numéro 2020-678 en décrétant une réserve financière pour l'acquisition des membranes de filtration du système de traitement de l'eau potable de la municipalité de Chambord. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 2025-800 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-474 EN DÉCRÉTANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Avis de motion et dispense de lecture sont donnés en conformité avec l'article 445 du Code municipal par madame Hélène Mantha qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance l'adoption du règlement 2025-800 modifiant le règlement numéro 2010-474 en décrétant une réserve financière de la tenue d'élections municipales. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Mesdames Isabelle Dion, Linda Fortin, Hélène Mantha, Karine Villeneuve, Sandra Gaudreault et Julie Caron, ainsi que messieurs, Joan Desbiens, Alphonse Fortin et Luc Chiasson déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES**

Dépôt par la greffière-trésorière de l'extrait du registre qui contient les déclarations faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé par les membres du conseil ayant reçu des dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage. Aucun document n'est inscrit.

**RÉSOLUTION 12-332-2025  
HORAIRE PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers que l'horaire suivant soit approuvé pour la période des fêtes :

- 1- Pour les travaux publics :
  - Fermeture le vendredi 19 décembre 2025 à 12 h ;
  - Réouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 5 janvier 2026 ;
- 2- Pour l'administration :
  - Fermeture le vendredi 19 décembre 2025 à 12 h ;
  - Réouverture selon l'horaire habituel à partir du lundi 5 janvier 2026 ;
- 3- Que tout besoin ou urgence au niveau des travaux publics durant la période des fêtes pourra être signalé à la Municipalité en appelant au service de garde qui assurera la surveillance durant toute cette période au numéro 418 342-6274 poste 3 ;
- 4- Que l'horaire sera diffusé dans un prochain info-municipalité ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité.

## **RÉSOLUTION 12-333-2025 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2026**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emplois d'été 2026* pour :

- 1- Le fonctionnement du terrain de jeux de Chambord afin de créer un (1) emploi de coordonnateur du terrain de jeux pour une période de onze (11) semaines et sept (7) animateurs de terrain de jeux pour une période de neuf (9) semaines ;
- 2- De l'assistance au fonctionnement des travaux publics de Chambord afin de créer un (1) emploi de journalier pour une période de quatorze (14) semaines ;
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale, à signer tous les documents relatifs au programme pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

## **RÉSOLUTION 12-334-2025 BAIE-DES-CÈDRES - DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a reçu une demande d'appui du secteur de la Baie-des-Cèdres dans le cadre d'un dossier auprès du MTMD ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est en accord avec les problèmes routiers observés dans le secteur soient ;

- Vitesse excessive ;
- Direction Roberval - Chambord, la côte à seulement une voie n'est pas sécuritaire ;
- Difficulté de freiner rapidement :
  - Lorsqu'il y a un véhicule qui tourne à gauche ;
  - Lors d'une file très longue.
- Difficulté à traverser la route ;
- Arrêt scolaire, non sécuritaire ;
- Présence de la véloroute et difficulté de traverser la route 169 ;
- Stress ressenti par les résidents, parents et usagers.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Chambord est en accord avec les solutions proposées soit :

- Réduire la vitesse ;
- Ajout de la signalisation ;
- Aménagement d'une voie de virage à gauche dans les deux sens, d'une 4<sup>e</sup> voie ou autre solution permettant la sécurité.

### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord appuie la demande des résidents du secteur du chemin de la Baie-des-Cèdres auprès du ministère des

Transports et de la Mobilité durable.

**RÉSOLUTION 12-335-2025  
AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS  
COUR ET TRANSACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en demeure datée du 19 novembre 2025 et transmise par les procureurs de la Municipalité de Chambord à monsieur Richard Desbiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rencontre intervenue, le 24 novembre 2025, entre madame Julie Caron, directrice générale de la Municipalité de Chambord, et monsieur Richard Desbiens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties conviennent de l'entente de règlement hors cour et transaction ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord autorise madame Julie Caron, directrice générale, a signé tous les documents en lien avec ce dossier.

**RÉSOLUTION 12-336-2025  
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-796 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT  
ET UNE DÉPENSE DE QUATRE-CENT-VINGT-MILLE-SIX-CENT-DIX-  
NEUF DOLLARS (420 619 \$) POUR LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE  
PHASE 1**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**RÈGLEMENT 2025-796**

**INTITULÉ: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT  
ET UNE DÉPENSE DE QUATRE-CENT-  
VINGT-MILLE-SIX-CENT-DIX-  
DOLLARS (420 619 \$) POUR LA  
RÉNOVATION DE LA MAIRIE PHASE 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite rénover les escaliers, la réception de la mairie en plus de se doter d'une rampe d'accès ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de nos bâtiments publics fait partie du plan d'action de la planification stratégique de la Municipalité de Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a reçu une aide financière de 114 000 \$ du programme PRABAM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a demandé des plans d'architecte en 2023 afin d'estimer les couts ;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget est estimé à 420 619 \$ pour la rénovation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite débiter les travaux de rénovation de la Mairie phase 1 au printemps 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le cout des rénovations de la Mairie phase 1 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Linda Fortin et résolu unanimement que le règlement 2025-796 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1                    PRÉAMBULE**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2                    TRAVAUX**

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète la rénovation de la mairie phase 1 selon l'estimation budgétaire des couts datée du 14 novembre 2025 et dont le montant total est estimé à quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf (420 619 \$) incluant les plans pour l'appel d'offres, la réalisation des travaux, les taxes et les imprévus, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

**ARTICLE 3                    DÉPENSE**

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense d'une somme n'excédant pas quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf (420 619 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le cout de rénovation mentionné à l'article 2, les plans pour l'appel d'offres, la réalisation des travaux, les taxes et les imprévus

**ARTICLE 4                    EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt d'une somme n'excédant pas quatre-cent-vingt-mille-six-cent-dix-neuf (440 685 \$) sur une période de quinze (15) ans.



# ANNEXE A

## MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

### RÉNOVATION DE LA MAIRIE

#### PHASE 1

### ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

14 NOVEMBRE 2025

Travaux	Coût	TPS	TVQ	Taxe nette
Escalier, réception, rampe accès	317 523 \$	15 876 \$	31 673 \$	333 359 \$
Plancher 2 <sup>e</sup> étage	13 383 \$	669 \$	1 335 \$	14 050 \$
Honoraire architecte	18 486 \$	924 \$	1 844 \$	19 408 \$
Honoraire ingénierie	14 824 \$	741 \$	1 479 \$	15 563 \$
<b>Total :</b>	<b>364 216 \$</b>	<b>18 211 \$</b>	<b>36 331 \$</b>	<b>382 381 \$</b>
<b>Contingente 10 %:</b>	<b>36 422 \$</b>	<b>1 821 \$</b>	<b>3 633 \$</b>	<b>38 238 \$</b>
<b>Grand Total:</b>	<b>400 638 \$</b>	<b>20 032 \$</b>	<b>39 964 \$</b>	<b>420 619 \$</b>

ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS		Aire plancher: 100 m <sup>2</sup>						
Méthode Uniformat II, ASTM E-1557-01								
No.	Éléments	Qté	U.M.	P.U.	RDC	Escalier	Extérieur	Total
<b>A</b>	<b>INFRASTRUCTURE</b>				- \$	- \$	- \$	- \$
<b>B</b>	<b>SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE</b>				7 280 \$	- \$	- \$	7 280 \$
B20	ENVELOPPE EXTÉRIEURE				6 280 \$	- \$	- \$	6 280 \$
B2030	Portes extérieures							6 280 \$
	Porte simple en aluminium avec imposte	1	unité	3 500,00 \$	3 500 \$	- \$	- \$	3 500 \$
	Ouvre-porte automatique et contrôle d'accès	1	unité	2 780,00 \$	2 780 \$	- \$	- \$	2 780 \$
B30	TOIT				1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$
B3010	Toiture							1 000 \$
	Réparations de toiture	1	lot	1 000,00 \$	1 000 \$	- \$	- \$	1 000 \$
<b>C</b>	<b>AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (architecture)</b>				62 357 \$	47 257 \$	- \$	109 614 \$
C10	CONSTRUCTION INTÉRIEURE				41 383 \$	2 251 \$	- \$	43 633 \$
C1010	Cloisons intérieures							9 878 \$
	Emboîtements et soufflages	1	lot	2 500 \$	2 500 \$	- \$	- \$	2 500 \$
	Cloisons insonorisées - Rdc	84	m <sup>2</sup>	85,00 \$	7 140 \$	- \$	- \$	7 140 \$
	Cloisons insonorisées - Hall d'entrée / Escalier	3	m <sup>2</sup>	85,00 \$	- \$	238 \$	- \$	238 \$
C1020	Portes intérieures							27 085 \$
	Porte de bois 915 mm, vitrage adjacent et cadre d'aluminium	1	unité	1 450,00 \$	1 450 \$	- \$	- \$	1 450 \$
	Porte pleine de bois 915 mm et cadre d'acier	1	unité	1 175,00 \$	1 175 \$	- \$	- \$	1 175 \$
	Porte pleine de bois 864 mm et cadre d'acier	2	unité	1 175,00 \$	2 350 \$	- \$	- \$	2 350 \$
	Porte vitrée de bois 915 et cadre d'aluminium	1	unité	1 760,00 \$	1 760 \$	- \$	- \$	1 760 \$
	Porte de bois 710 mm et cadre d'acier DRF - Hall d'entrée / Escalier	1	unité	1 050,00 \$	- \$	1 050 \$	- \$	1 050 \$
	Porte coulissante	2	unité	950,00 \$	1 900 \$	- \$	- \$	1 900 \$
	Quincaillerie - Rdc	8	lot	960,00 \$	7 680 \$	- \$	- \$	7 680 \$
	Ouvre-porte automatique et contrôle d'accès (porte intérieure)	1	unité	2 780,00 \$	2 780 \$	- \$	- \$	2 780 \$
	Scellant	1	lot	400,00 \$	250 \$	150 \$	- \$	400 \$
	Verre de l'accueil	3	m <sup>2</sup>	613,32 \$	1 840 \$	- \$	- \$	1 840 \$
C1030	Plafonds							5 820 \$
	Plafond suspendu - Rdc	60	m <sup>2</sup>	72,63 \$	4 358 \$	- \$	- \$	4 358 \$
	Plafond de gypse - Escalier	13	m <sup>2</sup>	65,00 \$	- \$	813 \$	- \$	813 \$
	Retombées de plafonds en gypse - Rdc	10	m <sup>2</sup>	65,00 \$	650 \$	- \$	- \$	650 \$
C1040	Accessoires intégrés							850 \$
	Accessoires de salle de toilette - Rdc	1	lot	850,00 \$	850 \$	- \$	- \$	850 \$
G20	ESCALIERS				- \$	40 500 \$	- \$	40 500 \$
C2010	Construction d'escaliers							40 500 \$
	Escalier intérieur (20 contremarches)	1	lot	30 000 \$	- \$	30 000 \$	- \$	30 000 \$
	Garde-corps et mains-courantes intérieurs	1	lot	10 500 \$	- \$	10 500 \$	- \$	10 500 \$
C30	FINITIONS INTÉRIEURES				20 975 \$	4 506 \$	- \$	25 481 \$
C3010	Finitions de murs							12 098 \$
	Peinture des nouveaux murs - Rdc	87	m <sup>2</sup>	51,65 \$	4 483 \$	- \$	- \$	4 483 \$
	Peinture des murs existants - Rdc	101	m <sup>2</sup>	51,65 \$	5 215 \$	2 400 \$	- \$	7 615 \$
C3020	Finitions de planchers							13 383 \$
	Revêtement de céramique	18	m <sup>2</sup>	129,12 \$	2 324 \$	- \$	- \$	2 324 \$
	Revêtement de céramique - Hall d'entrée / Escalier	15	m <sup>2</sup>	129,12 \$	- \$	1 872 \$	- \$	1 872 \$
	Revêtement de vinyle en rouleau avec plinthe caoutchouc	70	m <sup>2</sup>	107,60 \$	7 532 \$	- \$	- \$	7 532 \$
	Réparation et préparation des planchers	88	m <sup>2</sup>	16,14 \$	1 420 \$	234 \$	- \$	1 654 \$
<b>D</b>	<b>SERVICES</b>				23 734 \$	2 878 \$	- \$	26 612 \$
D20	PLOMBERIE				6 400 \$	- \$	- \$	6 400 \$
D2010	Appareils de plomberie	2	unité	3 200 \$	6 400 \$	- \$	- \$	6 400 \$
D50	ELECTRICITÉ				17 334 \$	2 878 \$	- \$	20 212 \$
D5010	Services et distribution électrique	93	budget	107,60 \$	8 608 \$	1 399 \$	- \$	10 007 \$
D5020	Eclairage et distribution secondaire	93	budget	75,32 \$	6 026 \$	979 \$	- \$	7 005 \$
D5030	Communication & sécurité	1	budget	2 000 \$	1 500 \$	500 \$	- \$	2 000 \$
D5090	Autres systèmes électriques	1	budget	1 200 \$	1 200 \$	- \$	- \$	1 200 \$
<b>E</b>	<b>EQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT</b>				14 499 \$	- \$	- \$	14 499 \$
E20	AMEUBLEMENT ET DÉCORATION				14 499 \$	- \$	- \$	14 499 \$
E2010	Ameublement et décoration fixes							14 499 \$
	Comptoir d'accueil - Rdc	2,10	m lin.	2 017,20 \$	4 236 \$	- \$	- \$	4 236 \$
	Mécanographie - Rdc	4,30	m lin.	1 886,00 \$	8 110 \$	- \$	- \$	8 110 \$
	Pigeonnier	1,30	m lin.	1 656,40 \$	2 153 \$	- \$	- \$	2 153 \$
<b>F</b>	<b>CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION</b>				16 780 \$	750 \$	500 \$	18 030 \$
F20	DÉMOLITION SÉLECTIVE DE BÂTIMENT (architecture)				16 780 \$	750 \$	500 \$	18 030 \$
F2010	Démantèlement d'éléments de bâtiment							18 030 \$
	Démolition architecture - Rdc	128	heures	110,00 \$	14 080 \$	- \$	- \$	14 080 \$
	Location d'équipement et de conteneur	1	lot	- \$	1 500 \$	250 \$	500 \$	2 250 \$
	Protections, cloisons temporaires et nettoyage	1	lot	- \$	1 200 \$	500 \$	- \$	1 700 \$

ÉVALUATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS		Aire plancher: 100 m <sup>2</sup>						
Méthode Uniformat II, ASTM E-1557-01		Coût des éléments						
No.	Éléments	Qté	U.M.	P.U.	RDC	Escalier	Extérieur	Total
G	AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT				- \$	- \$	51 500 \$	51 500 \$
G20	AMÉLIORATION DE L'EMPLACEMENT				- \$	- \$	50 000 \$	50 000 \$
G2010	Chaussée	1	budget	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$
G2040	Aménagement d'emplacement (rampe et paliers)	1	budget	30 000 \$	- \$	- \$	30 000 \$	30 000 \$
G2050	Aménagement paysager	1	budget	15 000 \$	- \$	- \$	15 000 \$	15 000 \$
G40	SERVICES D'ÉLECTRICITÉ DE L'EMPLACEMENT	1	budget	1 500,00 \$	- \$	- \$	1 500 \$	1 500 \$
Y	COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT (avant conditions spéciales) :				124 650 \$	50 885 \$	52 000 \$	227 535 \$
Z	CONDITIONS SPÉCIALES				49 298 \$	20 125 \$	20 566 \$	89 989 \$
Z10	CONTINGENCES DE DESIGN :				18 698 \$	7 633 \$	7 800 \$	34 130 \$
Z1020	Toutes les disciplines			15,00%	18 698 \$	7 633 \$	7 800 \$	34 130 \$
Z20	FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFITS :				22 219 \$	9 070 \$	9 269 \$	40 558 \$
Z2010	Frais généraux			7,50%	10 751 \$	4 389 \$	4 485 \$	19 625 \$
Z2020	Administration et profits			8,00%	11 468 \$	4 681 \$	4 784 \$	20 933 \$
Z30	CONDITION DE MISE EN ŒUVRE :				8 382 \$	3 422 \$	3 497 \$	15 300 \$
Z3010	Bâtiment occupé pendant les travaux			2,50%	4 139 \$	1 690 \$	1 727 \$	7 556 \$
Z3020	Éloignement et travaux par phase			0,00%	- \$	- \$	- \$	- \$
Z3030	Contingences d'indexation			0,00%	- \$	- \$	- \$	- \$
Z3040	Conditions actuelles du marché			2,50%	4 243 \$	1 732 \$	1 770 \$	7 744 \$
	COÛT DU BÂTIMENT (avant taxes) :				173 949 \$	71 009 \$	72 566 \$	317 523 \$
Z30	TAXES				26 049 \$	10 634 \$	10 867 \$	47 549 \$
Z3010	TPS :			5,000%	8 697 \$	3 550 \$	3 628 \$	15 876 \$
Z3020	TVQ :			9,975%	17 351 \$	7 083 \$	7 238 \$	31 673 \$
	COÛT TOTAL DU BÂTIMENT (Incluant les taxes) :				199 997 \$	81 643 \$	83 432 \$	365 073 \$

TABLEAU 1 - VENTILATION DES EFFORTS ET DES HONORAIRES

Activités	C. Levesseur		I. Laviole		M. Gastinel		Total heures	Honoraires acceptés 2023	Honoraires supplémentaires
	Arch.	honoraires	tech. sen. Prin.	honoraires	Arch.	honoraires			
<b>ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES</b>	1,00	191,58 \$	12,00	1 323,59 \$	6,00	496,44 \$	19,00	2 011,62 \$	- \$
Réunion de démarrage (Définition des besoins)	1,00		-		-		1,00		
Relevés sur place	-		4,00		4,00		8,00		
Vérifications des documents existants	-		-		1,00		1,00		
Mise en plan	-		8,00		1,00		9,00		
<b>ACTIVITÉS PRÉLIMINAIRES (POUR COMMENTAIRES)</b>	7,50	1 436,85 \$	14,00	1 544,19 \$	19,00	1 572,07 \$	40,50	4 553,11 \$	200,00 \$
Concept	2,00		-		4,00		6,00		
Documents préliminaires	2,00		10,00		8,00		20,00		
Évaluation budgétaire des coûts	1,00		-		2,00		3,00		200,00 \$
Recherches et vérifications réglementation	0,50		-		1,00		1,50		
Rencontres TEAMS de coordination	1,00		2,00		2,00		5,00		
Coordination et/ou correspondance	1,00		2,00		2,00		5,00		
<b>ACTIVITÉS D'EXECUTION (POUR SOUMISSION)</b>	3,50	670,53 \$	25,00	2 767,49 \$	14,00	1 158,37 \$	40,50	4 586,38 \$	1 900,00 \$
Plans annotés d'exécution pour soumission	1,00		20,00		10,00		31,00		1 500,00 \$
Rencontres TEAMS de coordination	1,00		2,00		2,00		5,00		200,00 \$
Coordination et/ou correspondance	1,00		2,00		2,00		3,00		200,00 \$
Plans et devis pour construction	0,50		1,00		-		1,50		- \$
<b>ACTIVITÉS D'APPEL D'OFFRES</b>	1,00	191,58 \$	-	- \$	6,00	496,44 \$	7,00	688,02 \$	- \$
Réponses aux soumissionnaires - Addenda	1,00		-		6,00		7,00		- \$
<b>ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE</b>	8,00	1 532,64 \$	16,00	1 764,79 \$	-	- \$	24,00	3 297,43 \$	1 250,00 \$
Visites (-) / réunions de chantier	2,00		2,00		-		4,00		- \$
Correspondance et documentation	2,00		2,00		-		4,00		- \$
Vérification des dessins d'atelier	-		2,00		-		2,00		500,00 \$
Modifications et DDC	1,00		4,00		-		5,00		500,00 \$
Administration du contrat	2,00		1,00		-		3,00		250,00 \$
Visites d'acceptation avec et sans réserves (2)	-		4,00		-		4,00		- \$
Coordination et/ou rencontre(s)	1,00		1,00		-		2,00		- \$
	21,00		67,00		45,00		131,00	15 136,56 \$	3 350,00 \$
	191,58 \$		110,30 \$		82,74 \$		115,55 \$	taux moyen	
	4 023 \$		7 390 \$		3 723 \$		15 137 \$	TOTAL	18 486,56 \$



ESTIMATION COÛT D'INGÉNIEURIE

Cliant: Municipalité de Chambord Date: 2025-11-04  
Titre: Réaménagement - Mairie de Chambord Rév.: 0

Chargé de projet	Concepteur Civ./Struct.	Concepteur Méc./Elec.	Tech./Dess. Civ./Struct.	Tech./Dess. Méc./Elec.	Secrétariat	Dépenses	Total
172 \$	126 \$	126 \$	110 \$	110 \$	63 \$		

PLANS ET DEVIS

GÉNÉRAL	1	0	6	0	0	2	250,00 \$	4 228,00 \$
Ouverture du dossier / gestion administrative	1		1			2		424,00 \$
Relevé Mécanique/Électrique	5		5				250,00 \$	1 740,00 \$
Coordination générale	4							688,00 \$
Estimation Budgétaire	4							688,00 \$
Assistance durant la période de soumission	4							688,00 \$
<b>CIVIL</b>	0	13	0	33	0	0	350,00 \$	5 618,00 \$
Relevé du terrain		5		5				1 530,00 \$
Traitement des données / mise en plan exist.				4				440,00 \$
Conception / mise en plan civil		6		24				3 396,00 \$
Devis civil		2						252,00 \$
<b>MÉCANIQUE DU BÂTIMENT</b>	0	0	3	0	10	0	- \$	1 478,00 \$
Mise en plan de l'existant					2			220,00 \$
Conception / Mise en plan plomberie			2		8			1 132,00 \$
Devis mécanique du bâtiment			1					126,00 \$
<b>ÉLECTRIQUE</b>	5	0	0	0	24	0	0,00 \$	3 500,00 \$
Mise en plan de l'existant					4			440,00 \$
Conception / mise en plan services et éclairage	4				20			2 888,00 \$
Devis électricité du bâtiment	1							172,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	23	13	9	33	34	2	600,00 \$	14 824,00 \$

**RÉSOLUTION 12-337-2025  
DÉPÔT FINAL DU PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION (PPA)  
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juillet la Municipalité de Chambord recevait une aide financière de 20 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes via le programme de projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et que le numéro du dossier est KQL69298 – 91020 (2) – 20250423-007 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PPA-CE ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PPA-CE ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'approuver les dépenses d'un montant de 68 247 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ;

- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière à signer des documents en lien avec le projet.

### **RÉSOLUTION 12-338-2025 OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat au Centre Hi-Fi pour l'achat de trois ordinateurs tel que soumissionné dans l'offre de services du 20 novembre 2025 au montant de 4 415.01 \$.

### **RÉSOLUTION 12-339-2025 OCTROI DU CONTRAT POUR L'OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE**

Il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat au Refuge animal inc. pour l'opération d'une fourrière municipale tel que soumissionné dans l'offre de services du 11 novembre 2025 au montant de 8 298.74 \$ taxes incluses et d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer l'entente 2026.

### **RÉSOLUTION 12-340-2025 OCTROI DU MANDAT POUR LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par madame Karine Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Pro-Gestion pour la négociation de la convention collective des employés de la Municipalité de Chambord tel que soumissionné dans l'offre de services du 19 novembre 2025 au montant de 12 762.23 \$ taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION 12-341-2025 APPUI À LA COURSE CRYO ÉDITION 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a reçu une demande de support de la Fondation sur la pointe des pieds pour la tenue des Courses CRYO, édition 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la prochaine édition de cet évènement se tiendra le 21 février 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrivée des différentes courses aura lieu au site du Parc-Municipal et Chalets et Spa Lac-Saint-Jean ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;

- 2- Que la Municipalité de Chambord donne une contribution financière de 1 500 \$ pour l'édition 2026 des Courses CRYO qui sera financé par la Réserve financière pour le financement d'un fonds de développement économique conditionnelle à ce que le promoteur des Courses Cryo s'engage à rendre accessible les toilettes publiques aux visiteurs ;
- 3- Que la Municipalité de Chambord offre l'accès gratuitement au Pavillon municipal lors de l'évènement et, au besoin, un support en matériel.

### **RÉSOLUTION 12-342-2025 OCTROI DU SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE – RÉNOVATION DE LA MAIRIE DE CHAMBORD**

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Groupe DLA pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de la rénovation de la mairie tel que soumissionné dans l'offre de services du 4 novembre 2025 au montant de 17 043.89 \$ financé par le surplus accumulé non affecté.

### **RÉSOLUTION 12-343-2025 ENTENTE DE FINANCEMENT ÉCOPRÊT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a adopté le règlement numéro 2016-577 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 0970-23-6841 répond aux critères d'admissibilité du programme Écoprêt ;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme allouée permettra l'installation d'une fosse septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la demande du propriétaire du matricule 0970-23-6841 de bénéficier du programme Écoprêt en vertu du règlement d'emprunt numéro 2016-578 pour un montant total de 17 073.79\$ ;
- 3- Que madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire de demande de financement pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 12-344-2025**  
**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les aides financières sportives et culturelles suivantes :

	<b>Montant</b>
Jacob Lavoie - Volet 1	100 \$
Jaëlle Lavoie - Volet 1	100 \$
Jacob Lavoie - Volet 2	50 \$
Jaëlle Lavoie - Volet 2	50 \$
Marc-Olivier Chabot – Volet 2	50 \$

**RÉSOLUTION 12-345-2025**  
**DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dons et commandites suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
Centre de ressources pour hommes Optimum	100 \$

**RÉSOLUTION 12-346-2025**  
**VERSEMENT AUX SURPLUS ACCUMULES AFFECTE**

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le montant suivant au surplus accumulé affecté afin d'être utilisé en 2026 :

État financier 2024 Mallette	24 100 \$
------------------------------	-----------

**RÉSOLUTION 12-347-2025**  
**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par madame Linda Fortin, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 30 novembre 2025 totalisant la somme de (factures payées)  
32 086.76 \$
  
- 2- En date du 30 novembre 2025 totalisant la somme de (facture à payer)  
33 868.28 \$
  
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

**RÉSOLUTION 12-348-2025  
ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE DE  
L'HABITATION DES 5 FLEURONS**

Il est proposé par madame Isabelle Dion, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé 2025 de l'Office D'Habitation Domaine-du-Roy tel que reçu le 5 novembre 2025.

**RÉSOLUTION 12-349-2025  
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 11-322-2025 - VENTE DE  
TERRAIN - MADAME MEAGAN CÔTÉ-BOILY ET MONSIEUR TOMMY  
GIRARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Chambord a autorisé la vente du terrain (5 009 416) à Madame Meagan Côté-Boily et Monsieur Tommy Girard au conseil du 17 novembre 2025 par la résolution 11-322-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord a reçu un courriel de Monsieur Joël Gagnon le 18 novembre demandant que le lot 5 009 416 lui soit vendu au lieu de Madame Meagan Côté-Boily et Monsieur Tommy Girard ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Joan Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 11-322-2025.

**RÉSOLUTION 12-350-2025  
VENTE DE TERRAIN - MONSIEUR JOËL GAGNON**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- De vendre à monsieur Joël Gagnon pour un prix de 9 633.30 \$ (terrain : 7 853.65 \$, frais de cadastre : 525.00 \$, T.P.S. : 418.93 \$, T.V.Q. : 835.77 \$), le lot 5 009 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean Ouest, d'une superficie de 912 mètres carrés. L'immeuble faisant l'objet de la présente peut être sujet à des servitudes actives et passives relativement aux utilités publiques ;
- 2- Que monsieur Joël Gagnon s'engage à payer tous les frais relatifs à la vente du terrain et disposer d'un délai de 120 jours pour procéder à la signature d'un contrat d'acquisition, et d'un délai d'un an à compter de la signature du contrat pour débiter la construction d'une résidence unifamiliale sur ledit lot, faute de quoi la Municipalité se réserve le droit de reprendre le lot non construit au même prix que le prix de vente moins un montant représentant 10 % du cout total de vente, et les frais légaux de rétrocession, le tout sans intérêts ;

- 3- Que la Municipalité de Chambord s'engage à ce que l'acquéreur puisse excaver d'une profondeur minimale de quatre pieds par rapport au niveau du centre de la rue pour la construction d'une résidence unifamiliale sans avoir l'obligation de dynamitage ;
- 4- D'autoriser monsieur le maire Luc Chiasson, et madame Julie Caron, directrice générale, ou madame Sandra Gaudreault, directrice aux finances, à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité.

**RÉSOLUTION 12-351-2025  
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 10-292-2025 - VENTE DE  
TERRAIN À MONSIEUR RICHARD DESBIENS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Chambord a autorisé la vente des terrains (5 009 422) à Monsieur Richard Desbiens au conseil du 1er octobre 2025 par la résolution 10-292-2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord souhaite retirer sa résolution de vente de terrain à M. Desbiens ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 10-292-2025.

**RÉSOLUTION 12-352-2025  
DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - MONSIEUR SYLVAIN  
SIMARD ET MONSIEUR RÉGIS BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Sylvain Simard souhaite acquérir les lots rénovés 5 007 316 et 5 007 922 afin de les regrouper avec le bloc de terres qu'il a acheté sur les lots 5 007 318 - 5 007 317 en 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Régis Bouchard quant à lui souhaite conserver le lot 5 007 314, car il est utilisé par son fils pour y faire l'élevage et la pension de chevaux depuis plusieurs années et il souhaite le céder à son fils dans le futur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fils de M. Bouchard y possède également un bâtiment agricole de type dôme agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Sylvain Simard est un producteur agricole cultivant 900 ha de terres dans les municipalités de Roberval et de Chambord et possédant une ferme laitière de 50 kg de quota ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Sylvain Simard souhaite agrandir ce bloc de terre à Chambord afin d'en faciliter la gestion des opérations agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Simard a investi dans un plan de grain sur le lot 5 007 318 en ajoutant et rénovant les installations et il souhaite ainsi le rentabiliser en ajoutant des terres près de celui-ci ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucun effet négatif sur la préservation de l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'a pas pour effet de restreindre la viabilité de la pratique de l'agriculture en zone agricole sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet n'aura aucun effet sur le développement socioéconomique de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne requiert pas l'implantation de nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par madame Hélène Mantha, appuyée par madame Linda Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers;

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de M. Sylvain Simard pour acquérir les lots rénovés 5 007 316 et 5 007 922.

**RÉSOLUTION 12-353-2025**  
**DEMANDE D'EXCLUSION ZONE AGRICOLE PERMANENTE -**  
**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL, COMMERCIAL**  
**ET DE SERVICES - PROLONGEMENT RUE DE LA PLAINE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chambord (ci-après la Municipalité) a mené une réflexion sur le développement futur de ses fonctions résidentielle, commerciale et de services de son noyau urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour répondre aux besoins de la Municipalité, la MRC du Domaine-du-Roy a adopté en date du 10 octobre 2023 et pour donner suite à des discussions tenues avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le règlement n° 292-2022, lequel règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité pour une superficie de 6,2 hectares ;

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 18 décembre 2023, le règlement n° 292-2022 est entrée en vigueur à la suite de la réception d'un avis signé par la ministre des Affaires municipales attestant la conformité du susdit règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est en processus d'adoption de projets de règlements modifiant ses outils d'urbanisme locaux afin de viser la concordance au SADR modifié de la MRC du Domaine-du-Roy ;

**CONSIDÉRANT QU'**à court terme, la Municipalité n'a plus « d'espaces appropriés disponibles » hors de la zone agricole permanente pour assurer le développement d'unités résidentielles multifamiliales, et d'usages commerciaux et de services ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'espace réservé pour le développement de ces fonctions urbaines demande le prolongement de la rue de la Plaine sur une longueur de 180 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains planifiés pour le développement d'unités résidentielles multifamiliales et d'usages commerciaux et de services se trouvent en zone agricole permanente et qu'une demande d'exclusion à la zone agricole permanente doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'entrée en vigueur du projet de loi n<sup>o</sup> 103, « Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif », seules les MRC peuvent déposer des demandes d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le document de dépôt de demande fourni à la MRC fait une analyse de tous les critères de l'article 62 de la LPTAAQ face à la demande ;

#### **EN CONSÉQUENCE ;**

il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de la Municipalité de Chambord :

- 1- Demande à la MRC du Domaine-du-Roy de déposer une demande d'exclusion à la zone agricole permanente pour le développement futur de terrains servant à l'établissement d'unités résidentielles multifamiliales et d'usages commerciaux et de services dans le prolongement de la rue de la Plaine pour une superficie de 2.8 hectares, le tout selon le plan produit par l'arpenteur-géomètre Yannick Morneau en date du 5 juillet 2024 et portant le numéro de minute 4679 ;
- 2- Dépose en appui à cette demande à la MRC du Domaine-du-Roy les sections remplies par la Municipalité du document connu sous l'intitulé « Demande d'exclusion zone agricole permanente – Prolongement de la rue de la Plaine – Municipalité de Chambord », document daté du 7 novembre 2024.

### **RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

## **RÉSOLUTION 12-354-2025 CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame Karine Villeneuve, appuyée par madame Hélène Mantha et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **RÉSOLUTION 12-355-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Joan Desbiens, appuyé par madame Isabelle Dion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 10 et que la prochaine séance extraordinaire se tienne le lundi 15 décembre 2025 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Luc Chiasson

\_\_\_\_\_  
Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».